



CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 20 JUIN 2017
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 14 juin 2017.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, M. VERDON Sébastien, M. MIGNET Philippe (arrivé au cours du point 13), Mme LÉGERON Ghislaine et M. PETORIN, Adjoint au Maire

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles(arrivé au cours du point 6), M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme MÉMETEAU Arielle, M. DROUIN Thierry, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme BEZIAT Delphine (s'est absentée au cours du point 5, est revenue avant le vote du point 6), Mme TRUDEAU Christelle, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (arrivé au cours du point 2), Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux

Pouvoirs

Mme GARREAU Myriam a donné pouvoir à M. LALÈRE Jean-Michel, Mme PLAIRE Claudine a donné pouvoir à Mme MORETTON Annette, M. MIGNET Philippe a donné pouvoir à M. VERDON Sébastien, Mme BONNET Martine a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic, M. BERDOLL Charles a donné pouvoir à M. BIRE Michel, Mme BAUDRY Monique a donné pouvoir à M. BOIGEOL Hervé, M. DOMBAL Adrien a donné pouvoir à Mme Ghislaine LEGERON, M. FILLONNEAU Gino a donné pouvoir à Mme GAILLARD Leslie, Mme WILLEMOT Isabelle a donné pouvoir à Mme ROUSSILLON Christelle,

Absents

Mme BOUTIN Marie-Kristine, Mme VINCENT Denise.

Secrétaire

M. Jean-Pierre PETORIN, Adjoint au Maire

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant la revalorisation des tarifs 2017 pour l'assainissement collectif délégué à Véolia:

- **APPROUVE** le tarif assainissement 2017 part Ville (redevance) à 0,94 € le m³; -**ACCORDE** la dégressivité du tarif assainissement pour les gros consommateurs comme suit :

<i>de 0 à 6 000 m³</i>	<i>coefficient</i>	<i>1</i>
<i>de 6 001 à 12 000 m³</i>	<i>coefficient</i>	<i>0,80</i>
<i>de 12 001 à 24 000 m³</i>	<i>coefficient</i>	<i>0,60</i>
<i>au-delà de 24 000 m³</i>	<i>coefficient</i>	<i>0,50</i>
- ACCORDE** le tarif dépôts de matières de vidange à 14,00 € la tonne ; -**ACCORDE** le tarif de traitement des graisses à 3,26 € la tonne ; -**FIXE** la prise d'effet de ce tarif au 1^{er} juillet 2017.

Concernant l'aménagement de voirie en agglomération sur le domaine public départemental dans le cadre de l'aménagement de la Transfontenaysienne :

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à des aménagements de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération sur les axes départementaux précités dont les principaux points sont les suivants :
 - La Ville de Fontenay-le-Comte assure la maîtrise d'ouvrage et le financement des aménagements
 - La Ville assurera à ses frais l'entretien de tous les éléments liés à l'aménagement de ces traversées ;
 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Président du Conseil départemental de la Vendée.

Concernant l'établissement d'un réseau électrique dans le cadre du de la réhabilitation des halles :

- **VALIDE** la constitution d'une servitude administrative pour l'établissement d'un réseau de distribution d'électricité, sur la parcelle cadastrée BE n°350 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention portant reconnaissance de servitude administrative pour l'établissement d'un réseau de distribution d'électricité.

Concernant la dénomination d'une voie :

- **DECIDE** d'attribuer le nom de « Boulevard Guy-Biraud - 08/08/1924 Fontenay-le-Comte – 04/06/2013 La Rochelle» à la nouvelle voie située entre la route départementale 23 de Maillezais à Montaigu et l'allée du Puits.

Concernant le règlement intérieur pour le centre de loisirs sans hébergement « Graine de soleil » :

- **ADOpte** le règlement de fonctionnement modifié, pour le centre de loisirs « Graine de soleil », joint en annexe ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce nouveau règlement de fonctionnement.

Concernant le tableau des effectifs du personnel communal :

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2017 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Adjoint du patrimoine		1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} cl.		2
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} cl.		1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl		9
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.		6
Adjoint technique TNC 31,50 h	1	
Adjoint technique TNC 32 h	1	
Adjoint technique		7
Agent de maîtrise		2
Catégorie B		
Chef de service Police municipale		1
Technicien		2
Rédacteur		2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		1
Animateur		1
Assistant d'enseignement artistique pal 2 ^{ème} cl.		2
Catégorie A		
Ingénieur		1
Conseiller socio-éducatif		1
TOTAL	2	39

Concernant les statuts de la SAEML ORYON :

- **APPROUVE** le projet de modification de l'objet social de la SAEML ORYON, tel que présenté en annexe à la présente décision ; -**AUTORISE** son représentant à voter, lors de l'assemblée générale mixte de la SAEML ORYON, en faveur de ces modifications.

Concernant le bilan des opérations foncières et immobilières pour l'année 2016 :

- **PREND ACTE** du bilan des opérations foncières et immobilières opérées par la Ville au cours de l'année 2016.

Concernant le rapport annuel pour l'année 2016 des opérations réalisées dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale :

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour 2016

Concernant le compte de gestion pour l'exercice 2016 :

- **FIXE** les résultats de l'exercice 2016 ; -**ARRETE** le solde des valeurs inactives à la clôture de l'exercice 2016 ; -**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits non reportés annulés, -**APPROUVE** le compte de gestion 2016 présenté par le Trésorier municipal.

Concernant le compte administratif pour l'exercice 2016

- **DESIGNE** à main levée comme président de séance, M. BIRE Michel pour ce point ;
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2016 suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Investissement	-2 556 681,72 €
Fonctionnement	1 252 092,45 €
Global	-1 304 589,27 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Investissement	982 109,24 €
Fonctionnement	1 051 587,44 €
Global	2 033 696,68 €

EXCEDENT GLOBAL

729 107,41 €

- **ARRETE** les restes à réaliser de l'exercice 2016 à reprendre au budget supplémentaire suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	3 208 609,84 €
Recettes	567 872,78 €
Solde déficitaire	-2 640 737,06 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Dépenses	1 052 704,21 €
Recettes	42 000,00 €
Solde déficitaire	-1 010 704,21 €

Concernant la taxe locale sur la publicité extérieure et les tarifs pour 2018 :

- **APPROUVE** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (en euros/m², arrondissant au 10^{ème} d'euro) applicables en 2017 suivant le tableau ci-dessous.

Catégories de supports taxés	Tarif 2017	TLPE	Tarifs maxi-maux	Tarif 2018	TLPE
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques, d'une superficie inférieure ou égale à 50 m ²	15,40		15,50	15,50	
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques, d'une superficie supérieure à 50 m ²	30,80		31,00	31,00	
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques, d'une superficie inférieure ou égale à 50 m ²	46,20		46,50	46,50	
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques, d'une superficie supérieure à 50 m ²	92,40		93,00	93,00	
Dispositifs affichant des publicités non commerciales ou des spectacles					
Enseignes < ou égal à 7 m ²		Exonération			Exonération
Enseignes autres que les enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m ² et < ou égal à 12 m ²			15,50		
Enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m ² et < ou égal à 12 m ² tarif de base	5,10		15,50	10,10	
Enseignes, dont la somme des superficies est > 12 m ² et < ou égal à 20 m ²	5,10		15,50	10,10	
Enseignes, dont la somme des superficies est > 20 m ² et < ou égal à 50 m ²	10,20		31,00	15,20	
Enseignes, dont la somme des superficies est > 50 m ²	20,40		62,00	25,40	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Concernant l'adhésion à l'Agence d'Information sur le Logement et l'Energie de Vendée :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Fontenay-le-Comte à l'Agence d'Information sur le Logement et l'Energie de Vendée (ADILE85) ; -**APPROUVE** la cotisation de soutien des communes à l'ADILE85 d'un montant de 50 € et son renouvellement annuel ; -**DIT** que ce montant sera imputé au compte 523/6574 ; -**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette adhésion.

Concernant l'adhésion à la Fondation du Patrimoine de la Vendée :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Fontenay-le-Comte à la Fondation du Patrimoine de la Vendée ; -**APPROUVE** le paiement d'une cotisation annuelle d'un montant de 600 € pour l'année 2017 et son renouvellement annuel ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion

Concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Métiers du Bois et d'Imagerie Médicale dans le cadre de l'élaboration et l'analyse d'un questionnaire de satisfaction à destination des participants du Forum de l'Emploi saisonnier 2017 :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'Association des métiers du Bois et d'imagerie médicale « AMBIM » du lycée Notre-Dame ; -**DIT** que cette subvention sera prélevée sur l'enveloppe « réserve » 400/65740000.

Concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Vendée Fontenay Foot :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 15 000€ à l'association Vendée Fontenay Foot pour la mise en place d'une structure de formation fontenaisienne à destination des jeunes talents adhérents du club ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Concernant l'attribution d'une subvention sur projet à l'association AFAE « les Cavaliers de l'Etrier » :

- **ATTRIBUE** une subvention sur projet à l'association AFAE « Les Cavaliers de l'Etrier » d'un montant de 300€ ; -**DIT que** ces crédits seront prélevés sur l'enveloppe « réserve » au 400/6574 0000 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'attribution de subventions dans le cadre de travaux en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Subvention accordée
16 bis rue Benjamin Fillon	Ravalement de façade	2000 €

Concernant la convention de prestation de service avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole pour l'accueil de loisirs sans hébergement « Graine de soleil » :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention prestation de service ALSH, jointe en annexe ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la Directrice Adjointe de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Loire Atlantique –Vendée.

Concernant la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accès au service « Mon compte partenaire » :

- **APPROUVE** le projet de convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la Directrice de la CAF de la Vendée.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

Affiché du : 26/06/2017
au